



## faux interprète, partie prenante dans une affaire

Par **Arthur81**, le **22/05/2021** à **12:20**

Bonjour,

Quelqu'un a déposé une plainte contre moi, n'étant pas français il s'est fait assisté d'un interprète mais cet interprète n'était ni professionnel ni agréé, c'était une personne qui est partie prenante dans l'affaire (il avait déposé quelques jours auparavant une main courante contre moi et produit un faux témoignage dans la même affaire). Du coup, ce faux interprète a manipulé la police puis la justice en déformant complètement la plainte : même la personne ayant déposé plainte reconnaît aujourd'hui que ce n'est pas du tout ce qu'elle avait voulu dire.

N'aurait-ce pas dû être un cas d'annulation du jugement ? et si c'est le cas sur quel article dois je me baser pour invoquer la nullité ?

Merci pour vos réponses

Par **Arthur81**, le **23/05/2021** à **12:06**

Merci pour votre réponse j'ai mis en avant la question du "faux-interprète" à mon procès pénal la juge a répondu ne pas y croire , il aurait fallu vouloir vérifier pour s'apercevoir de la véracité de mon propos, c'est dans l'optique d'un procès en révision ou d'une réouverture de l'enquête. De plus à l'époque je n'avais pas le soutien du plaignant (ce n'est qu'après qu'il m'a avoué ne pas comprendre sa plainte ,en particulier sur les éléments les plus graves de celle-ci qu'il me dit ne pas avoir évoqué .